



PIECES UTILES POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE DONATION

CONCERNANT LE(S) DONATEUR(S) ET DONATAIRE(S) (ses pièces sont à fournir pour tout type de donation)

- Copie intégrale du livret de famille
- Justificatif d'identité
 - Nationalité Française : Carte Nationale d'Identité ou passeport
 - Nationalité étrangère : Carte de séjour ou carte de résident + acte de naissance – de 3 mois en français
- Documents justificatifs de l'état marital : copie du contrat de mariage ou du PACS, jugement de divorce ou de non conciliation ou de séparation, changement de régime matrimonial
- Justificatif du placement sous le régime de protection (tutelle, curatelle...)
- RIB
- Informations à fournir : adresse, profession, numéro de téléphone, adresse Mail.
- Copie de tous les documents relatifs à des donations antérieures des moins de 15 ans faites par le donateur au donataire (dons manuels, acte authentique...)
- A savoir qu'un enfant mineur non émancipé n'ayant pas de capacité juridique ne peut agir seul. Pour recevoir une donation, il devra donc être représenté par ses représentants légaux – ses parents, voire ses grands-parents ou le tuteur en l'absence de ces derniers si les parents sont donateurs.

DONATION D'UN IMMEUBLE

- Titre de propriété
- Si bien loué : contrat de location et 3 dernières quittances de loyer
- Si bien anciennement loué : copie du congé ou préavis de départ du locataire + état des lieux de sortie
- Deux estimations du bien objet de la donation établies par deux agences immobilières différentes
- Si le bien est encore sous prêt en cours : la copie de l'offre de prêt ainsi que les coordonnées du conseiller bancaire.

DONATION DE VALEURS MOBILIERES

- Coordonnées de la banque et du gestionnaire du portefeuille
- Type et référence du compte ou contrat objet de la donation

Prévoir le versement d'une provision de 100,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées par virement bancaire ou par carte au moment du rendez-vous d'ouverture.